



**Compte-rendu
de la réunion du CHSCT du
22 Mars 2016**

La composition de l'assemblée était la suivante :

Yolande De Busschop	Présidente du CHSCT
Virginie Duchemann	Membre du CHSCT
Jean-Louis Samudio	Secrétaire du CHSCT
Sophie Baquié	Collaboratrice Ressources Humaines
Olivier Martinez	Délégué syndical CGC-CGE
Myriam Combes	Délégué syndical CFDT
Olivier Vannier	Responsable sécurité du site Toulouse
Docteur Bitoun	Médecin du travail du site de Toulouse (SAMSI)

Excusés :

Frédéric Valentin	Site manager Vélizy
Nadège Pascaud	Agent de prévention CRAM
Docteur Redor	Médecin du travail du site de Vélizy (ACMS)
Christophe Basso	Site manager Toulouse
Martial Bouyer	Membre du CHSCT
Carolina De Landsheer	Directrice Ressources Humaines Europe

Absents :

Mathieu Degy	Inspectrice du travail Toulouse
Brigitte Benoit	Inspectrice du travail Velizy

Yolande de Busschop rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion CHSCT du 15 décembre 2015
2. Point sur les accidents du travail et trajets
3. Revue des Indicateurs RPS
4. Suivi et Revue du Plan d'Actions et de Prévention RPS
5. Recours aux conventions de forfait, modalités de suivi de la charge de travail – information & consultation
6. Rapport annuel – programme annuel – information & consultation
7. Présentation de l'inspection trimestrielle du CHSCT
8. Questions diverses

1. Approbation du PV de la réunion CHSCT du 15 Décembre 2015

Les actions en cours sont revues par l'assemblée.

La personne ayant reportée une surcharge de travail lors de l'entretien forfait/jour est toujours suivi par la RH . La situation s'est améliorée d'après Sophie Baquié.

Il a eu des problèmes de température ambiante trop BASSE sur le site de Vélizy du à une rupture d'une canalisation d'eau chaude. Les employés ont été renvoyés à leur domicile pendant une journée. Des radiateurs ont été installés pendant la période des travaux. Le problème a été finalement résolu. La température ambiante est redevenue normale.

Le CHSCT pointe un énième problème sur ce bâtiment de Vélizy . Il serait souhaitable de profiter du rapprochement avec Fairchild et du besoin de plus de surface bureau pour envisager un déménagement vers un autre bâtiment.
Jean-Louis Samudio rappelle le changement de 'site manager' de Velizy. Patrice Levent a été remplacé par Frédéric Valentin qui aura la charge de reprendre ce délicat dossier.

La trousse de secours commune pour le site de Toulouse sera très prochainement installée (mois d'Avril).

- Le PV du 15 décembre a été approuvé à l'unanimité.

2. Point sur les accidents du travail et trajets

Accidents et incidents survenus pendant le quatrième trimestre 2015:

- Accident de travail : 0
- Accident de trajet : 0

3. Revue des indicateurs RPS

Sophie Baquié a présenté à l'assemblée les indicateurs RPS pour le quatrième trimestre 2015 (voir annexe 1).

- 10 arrêts de travail
- 68 jours d'incapacité temporaire de travail
- 8 personnes avec un arrêt de travail
- 1 personne avec 2 arrêts de travail

Une personne a eu un arrêt de 49 jours dû à une opération chirurgicale. La personne ayant eu 2 arrêts de travail nécessite des périodes de repos en raison de son état de santé. Ces indicateurs ne pointent aucun problème RPS .

Entrée & Sortie pour le quatrième trimestre :

Entrée : 1 personne à Velizy.

Départ : 5 personnes. 1 personne a été transférée sur l'entité Suisse. Le départ involontaire est un licenciement pour motif personnel. Les 2 personnes ayant quittées volontairement le site de Toulouse ont eu un entretien avec la RH. Il n'a pas été reporté des problèmes de RPS.

Ces indicateurs RPS ne font pas apparaître directement de risques psychosociaux.

4. Suivi et Revue du Plan d'actions et de prévention RPS

Un comité de pilotage a été convoqué le 04 Février 2016. Bertrand Clou doit rédiger le compte rendu.

Jean Louis Samudio fait un résumé des sujets abordés.

Le comité avait pour but de revoir les problèmes remontés par le questionnaire Karasek sur le groupe Vente et groupe ingénieur application

Kris d'Haene a présenté les résultats du ON SURVEY focalisés sur l'entité France et Vente.

Une comparaison Vente France versus les autres bureaux de vente européens a été faite.

Il apparait que les résultats KARASEK sont confirmés par le ON SURVEY. Il est pointé principalement un gros problème au niveau SUPERVISION (relation entre les salariés et leurs responsables hiérarchiques directs). Une forte dégradation des scores sont visibles entre 2013-2015.

Kris D'Haene a l'intention de reporter ces résultats au directeur vente Europe, Enrico Corti, pour mettre en place des actions de compréhension du problème et de résolution de celui-ci.

Ces résultats montrent aussi des problèmes sur le site de Toulouse dans le même domaine de la Supervision . Des actions similaires de compréhension et de résolution devront être réalisées.

Kris D'haene a informé le CHSCT lors d'une conférence téléphonique le 21 Mars que des formations de Leadership seraient très prochainement proposées à tous les managers France.

Concernant le Groupe application à Toulouse, la situation s'est améliorée cependant l'équipe est toujours en attente de la présentation de la nouvelle stratégie de la BU et du nouveau portefeuille de produits à développer. Le Directeur Marketing n'a toujours pas été nommé et les relations Marketing-Application sont toujours en attente d'amélioration. La future fusion ON SEMICONDUCTOR avec Fairchild explique peut être ce retard dans la nomination d'un nouveau directeur marketing.

Le CHSCT suivra de prêt les actions pour l'amélioration des relations salariés-hiérarchiques (Supervision). Les élus considèrent que les résultats du ON SURVEY sur le critère Supervision font apparaitre un risque futur de RPS si des actions concrètes ne sont pas menées.

5. *Recours aux conventions de forfait, modalités de suivi de la charge de travail – information & consultation*

Sophie Baquié présente la convention forfait jour (voir annexe 2).
Un champ supplémentaire sera rajouté concernant l'amplitude des journées d'activité.

Le champ 'Autre' sera maintenu comme les années précédentes.

La fréquence reste de 1 par an. La prochaine session se fera en Juin 2016.

Les commentaires sont obligatoires si la note est de 3 ou 4.

Une action est menée par la RH dès qu'un champ présente une Note 4.

Les élus du CHSCT votent favorablement et à l'unanimité la mise en place de cette convention forfait/jour.

6. *Rapport Annuel- programme annuel- informations et consultations*

Olivier Vannier présente le rapport Annuel (voir annexe 3). La médecine du Travail de Velizy n'a pas renvoyé le compte rendu annuel des ses activités malgré plusieurs relances. Olivier Vannier les recontactera de nouveau .

La médecine du Travail de Toulouse nous confirme que la visite médicale à la demande de l'employeur était en fait une visite à l'initiative de l'employé. L'employeur ayant juste pris le rendez-vous.

A la lecture du rapport annuel, Les élus du CHSCT l'approuvent à l'unanimité

7 *Présentation de l'Inspection trimestrielle du CHSCT :*

Aucun problème majeur n'a été découvert.(voir annexe 4)
Certains personnes situées dans les bureaux du labo de caractérisation se plaignent de température basse le matin ou en fin d'après midi. Des mesures de température sur plusieurs jours seront réalisées prochainement.

2 personnes souhaiteraient des filtres écran pour diminuer leur fatigue visuelle. Une ergonome du SAMSI sera dans les locaux de Toulouse le 29 Mars. Elle jugera de la pertinence de tel dispositif.

8 Questions diverses :

Les élus du CHSCT demandent si une information sur la prévention routière et sur l'utilisation du défibrillateur pourraient être refaite par des organismes compétents. Olivier Vannier prospectera les solutions.

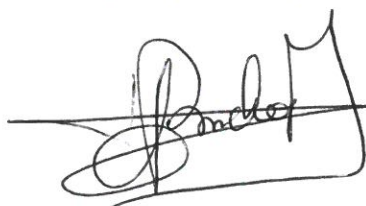
Jean-Louis Samudio demande à la direction si les employés bénéficiant d'un véhicule de fonction sont dans l'obligation de reporter leur perte de permis de conduire. Sophie Baqué vérifiera si ce point existe dans la 'Car policy' d'ON SEMICONDUCTOR .

Les élus s'interrogent si la société vérifie que les vaccins sont à jour pour les employés voyageant dans des pays à risque. Il apparait que les employés doivent contrôler ce point eux-mêmes. Les élus demandent qu'un message d'information soit renvoyé à tous les salariés pour rappel de la procédure.

Le CHSCT questionne sur la possibilité d'une réallocation des bureaux sur le site de Toulouse. La direction affirme qu'aucun projet n'est engagé en ce sens.

Toulouse le 22 Mars 2016.

Yolande De Busschop
Président du CHSCT

A black ink signature of Yolande De Busschop, consisting of a stylized, cursive script.

Jean-Louis Samudio
Secrétaire du CHSCT

A blue ink signature of Jean-Louis Samudio, consisting of a stylized, cursive script.

ANNEXE 1



ON Semiconductor®

MALADIE ET TURNOVER — QUATRIEME TRIMESTRE 2015

Public Information



ON Semiconductor®

Arrêts de travail – quatrième trimestre 2015

- **10 arrêts de travail**
- **68 jours d'incapacité temporaire de travail**
- **8 personnes avec un arrêt de travail**
- **1 personne avec 2 arrêts de travail**

Arrêts de travail par département – quatrième trimestre 2015

Dpt	Effectifs au 1er octobre 2015	nbre de jours d'arrêts de travail	nbre d'arrêts de travail	nbre de personnes avec 1 arrêt	nbre de personnes avec 2 arrêts
6051	1	3	1	1	
7141	2				
7142	1				
7188	2				
7204	1				
7213	36	51	3	3	
7215	12	2	1	1	
7218	6				
7225	1				
7261	8	2	1	1	
7283	1				
8101	4	4	1	1	
8106	5	4	2		1
8110	1				
8114	4				
8125	2				
8145	2				
8181	6				
8186	2				
8217	1				
8501	1				
9326	1				
9401	2	2	1	1	
9402	4				
Grand Total	106	68	10	8	1

Dpt 7213 : 1 arrêt de 49 jours : opération

Turnover par département

Dpt	Effectifs au 1er octobre 2015	total départs	dont volontaires	dont involontaires	Embauches	Nom des collaborateurs
6051	1					
7141	2					
7142	1					
7188	2					
7204	1					
7213	36	1	1			Hassan Chaoui
7215	12					
7218	6	1	1			Thierry Sutto
7225	1					
7261	8					
7283	1					
8101	4					
8106	5				1	Aurélien Dominguez
8110	1					
8114	4	1		1		François Pithon
8125	2					
8145	2	1	1			Nathalie Le Trequesser
8181	6					
8186	2					
8217	1					
8501	1					
9326	1					
9401	2	1	1			Sophie Penent
9402	4					
Grand Total	106	5	4	1	1	

ANNEXE 2

FORFAIT EN JOURS ET SUIVI DE LA CHARGE DE TRAVAIL

I - Rappel des règles du Forfait jours

- Tous les collaborateurs cadres des sociétés ON Semiconductor France SAS et ON Semiconductor SAS sont en forfaits jours (213 jours par an) en raison de leur autonomie dans leur activité professionnelle.
- Le document auto-déclaratif qui doit être signé par le collaborateur et le Manager permet de s'assurer du respect du nombre de jours travaillés.
- Les collaborateurs disposent de 13 jours de RTT par an à prendre par trimestre. Un contrôle régulier est effectué par le Département des Ressources Humaines (kiosque RH) pour s'assurer que ces jours soient pris. A défaut un report et une planification sont effectués avec validation du Manager .
- Le collaborateur en forfait jours reste soumis aux règles du repos quotidien de 11 heures et du repos hebdomadaire de 35 heures (24 heures + 11 heures).

FORFAIT EN JOURS ET SUIVI DE LA CHARGE DE TRAVAIL

II – Le suivi de la charge de travail :

A – Entretien individuel annuel avec chaque salarié ayant une convention de forfait en jours et son Manager.

Jusqu'en 2015, la discussion devait s'organiser autour de 4 thèmes :

=> *la charge de travail du salarié*

=> *l'organisation du travail dans l'entreprise*

=> *l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale*

=> *la rémunération du salarié*

Un cinquième thème a été ajouté afin de renforcer le contrôle de la durée du travail régulière : l'amplitude des journées d'activité

L'entretien est formalisé par écrit dans le formulaire ci-dessous .

ENTRETIEN INDIVIDUEL ANNUEL 2016

Nom du collaborateur :		Nom du Manager ou de son représentant :				Date :		
Thèmes de l'entretien	Commentaires du salarié		Commentaires du Manager		Accord sur conclusions		Actions	
	Niveau de satisfaction (1-2-3-4)*				Oui -Non	Commentaires si Non	Oui -Non	Détails si Oui
Charge de travail (importance, répartition, évolution, impact des périodes de vacances)								
Organisation du travail dans l'entreprise et le service								
Amplitude des journées d'activité								
Articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale								
Rémunération (en lien avec le poste occupé, les responsabilités, le temps de travail)								
Signature du collaborateur				Signature du Manager ou de son représentant :				

* niveau de satisfaction

- 1- très satisfaisant
- 2- satisfaisant
- 3- insatisfaisant
- 4- inacceptable

Commentaires obligatoires en cas de notation 3 ou 4

FORFAIT EN JOURS ET SUIVI DE LA CHARGE DE TRAVAIL

- B – Analyse des résultats de l’entretien et suivi :
- Les entretiens permettent de suivre l’évolution positive ou négative sur les différents thèmes. Le formulaire qui prévoit une note de satisfaction de 1 à 4 attribuée par le collaborateur est un indicateur objectif qui permet de mesurer de manière précise les résultats.
- les résultats sont analysés par le service des Ressources Humaines et si des problèmes sont détectés un suivi individuel est mis en place et un plan d’action est mis en œuvre (les notes 4 font systématiquement l’objet d’un suivi).

FORFAIT JOURS ET SUIVI DE LA CHARGE DE TRAVAIL

III – Un renforcement des garanties

Une jurisprudence qui tend à se confirmer considère que les mesures de contrôle du forfait jours doivent être de nature à garantir que l'amplitude et la charge du travail restent raisonnables et assurent une bonne répartition dans le temps du travail de l'intéressé, et donc à protéger la sécurité et la santé du travailleur.

L'accord de branche de la Métallurgie sur les forfaits jours qui est applicable à notre société a été reconnu valide par la cour de cassation.

On peut constater que de plus en plus de sociétés contrôlent effectivement les amplitudes de travail par un dispositif d'enregistrement du temps de présence ou un système auto déclaratif afin de disposer d'éléments objectifs.

FORFAIT JOURS ET SUIVI DE LA CHARGE DE TRAVAIL

La société a jusqu'à ce jour privilégié l'autonomie des collaborateurs dans la gestion de leur activité et le dialogue entre le Manager et le collaborateur pour garantir une charge de travail raisonnable et une répartition équilibrée du travail dans le temps.

Afin de sensibiliser les collaborateurs et les Managers, une note de rappel des durées du repos quotidien et hebdomadaire obligatoire et des procédures à suivre a été communiquée au mois de janvier 2016 à tous les collaborateurs et, fait nouveau, il a été expressément demandé de cesser toute activité de 8 heures du soir à 7 heures du matin du lundi au vendredi.

L'affichage du temps de repos minimal est obligatoire depuis 2015 et le renforcement des obligations de l'employeur tend à se confirmer.

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ON Semiconductor



**Compte-rendu de l'inspection trimestrielle du CHSCT.
1er Trimestre 2016.**

Virginie Duchemann et Jean-Louis Samudio ont effectué l'inspection trimestrielle du CHSCT le 21 Mars 2016.

Ils ont visité les zones labos et bureau du bâtiment situé 132 ch de Basso Cambo- 31035 Toulouse.

Les observations et préconisations sont les suivantes :

1. Laboratoire Application :

Rien à Signaler

2. Laboratoire Caractérisation :

Certains employés se plaignent de température froide le matin ou en fin d'après midi dans la zone bureau

3. Laboratoire ESD :

- Rien à Signaler

4. Laboratoire Test :

- Rien à Signaler

5. Laboratoire Audio :

- Rien à Signaler

6. Laboratoire Fiabilité

- Rien à Signaler

7. Kitchenette :

- Rien à Signaler

8. Magasin :

- Rien à Signaler

9. Zone Bureau :

- Est il possible d'avoir des filtres écran pour certaines personnes ? Cela diminuerait la fatigue visuelle.

10. Douche :

- Rien à Signaler

11. Extincteurs :

- Rien à Signaler

12. Sorties de secours :

- Rien à Signaler

13. Hall d'entrée/accueil :

- Rien à Signaler

14. Zone de repos

- Rien à Signaler

15. Extérieur

- Rien à Signaler

Le défibrillateur et les PTI fonctionnent correctement.

Conclusion :

Aucun problème majeur à reporter.

Toulouse le 21 Mars 2016.

-Virginie Duchemann -Jean Louis Samudio
Membres du CHSCT

